



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 21 octobre 2022

- « Pacte pour l'embauche en Occitanie » -

2,7 M€ de la Région Occitanie pour l'hébergement et la restauration des demandeurs d'emploi en formation

Réunis en commission permanente ce mercredi 19 octobre 2022, les élus régionaux ont approuvé, sur proposition de la présidente de Région Carole Delga, une subvention de 2,7 M€ pour financer l'hébergement et la restauration de demandeurs d'emploi en formation. Cette aide s'inscrit dans la dynamique du « Pacte pour l'embauche » lancée par la Région et de nombreux partenaires, afin de proposer des solutions concrètes aux difficultés d'accès à l'emploi.

Pour que les coûts de logement, de restauration et de mobilité ne freinent plus l'accès à une formation, et à un emploi, la Région propose aux demandeurs d'emploi un pack de solutions opérationnelles et accessible dans tous les territoires. Dans ce cadre, les élus régionaux ont attribué une aide de 2,7 M€ à l'AFPA, organisme de formation qui propose des solutions d'hébergement et de restauration sur 15 établissements à travers l'Occitanie. Ce financement régional permet d'assurer aux stagiaires inscrits dans tous les parcours de formation financés par la Région, la gratuité de leur hébergement et des coûts de restauration allégés.

La Région a également renouvelé son soutien aux élèves des Ecoles régionales de la deuxième chance dont elle finance en totalité les repas du midi afin de lutter contre la précarité alimentaire.

« Notre « Pacte pour l'embauche » c'est un ensemble de solutions opérationnelles qui répondent à des besoins du quotidien : logement, restauration, mobilité ou encore garde d'enfants... En agissant sur ces leviers la Région, avec ses partenaires, agit concrètement et dans tous les territoires pour aider les demandeurs d'emploi à retrouver le chemin de la formation et décrocher un emploi », a déclaré la présidente de Région Carole Delga à cette occasion.

Aides soignant.es et auxiliaires de puériculture : la Région finance la rémunération des stagiaires en formation

A l'occasion de cette commission permanente, la Région a également adapté son règlement afin de pouvoir continuer à rémunérer les stagiaires en formation d'aide soignant.es et d'auxiliaire de puériculture. En effet, la revalorisation de ces formations du niveau CAP / BEP (III) au niveau bac (IV) avait rendu ces formations inéligibles à un financement régional.

Or ces métiers dits « en tension » enregistrent de forts besoins en recrutement : le métier d'aide soignant.es est le 2^{ème} métier le plus demandé par les entreprises avec près de 72 000 projets de recrutement. Le métier d'auxiliaire de puériculture est également dans le top 10 des métiers qui recrutent le plus en 2022*. Dans ce contexte, la Région a souhaité pouvoir continuer d'accompagner les stagiaires dans les mêmes conditions et ainsi contribuer à l'attractivité de ces formations qui mènent à des métiers indispensables et d'avenir.

En 2021, la Région a versé un peu plus de 1,8 M€ pour l'ensemble des stagiaires inscrits sur ces parcours et éligibles à la rémunération. Cette tendance semble se maintenir pour 2022. Par ailleurs, depuis la revalorisation des barèmes votée au mois d'août 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet, les stagiaires relevant de ces formations d'aide soignant.es et d'auxiliaire de puériculture perçoivent en moyenne une rémunération mensuelle de 712,40 €.

*Source : Pôle Emploi – Enquête sur les « besoins en main d'œuvre 2022 ».

Pacte pour l'embauche en Occitanie

Lancé en mars 2022 avec plus de 50 premiers partenaires publics et privés, ce Pacte pour l'embauche comprend 40 solutions concrètes pour lever les freins à l'emploi, notamment dans les secteurs qui peinent à recruter, et pour répondre aux nouveaux enjeux du travail. Prêts de véhicule, aides à la garde d'enfants, logement, qualité de vie au travail, confiance en soi : pour chaque frein à l'emploi rencontré par les demandeurs d'emploi, les jeunes ou les salariés en reconversion, une solution opérationnelle est apportée par l'un des partenaires de ce Pacte inédit, dans tous les territoires.

> **Aide à la mobilité** : 3 000 premiers bénéficiaires ;

> **Aide à la garde d'enfants jusqu'à 250€** : 2 600 premiers bénéficiaires ;

> **Convention annuelle Hébergement et Restauration**

La subvention annuelle accordée à l'AFPA dans le cadre du programme « Hébergement et Restauration » permet de financer en moyenne plus de 176 000 repas et plus de 190 000 nuitées.

+ d'infos sur le site de la Région : <https://www.laregion.fr/pacte-embauche>

Ou au 0800 00 70 70 (numéro vert gratuit) pour être informé et mis en relation avec un partenaire du Pacte pour l'embauche.

Contact presse :

Laure Dupau : laure.dupau@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 56 06 - Port. : 06 40 93 44 11
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)

